NOVARA
CONSULTING GROUP

This document was translated from English by machine and may contain mistakes. The English original is at https://www.novaracg.com/2026/07/14/who-audits-the-audit-trail-ai-generated-conformance-claims-and-the-procurement-problem/.

Qui vérifie la piste d'audit ? Les déclarations de conformité générées par l'IA et le problème des marchés publics

Heather Grizzle · July 14, 2026

Generative AI can now write a VPAT. Why Accessibility Conformance Reports must be backed by verifiable evidence, not documents alone.

Sommaire

1. Quatre rapports, un même espace probatoire
2. De la conformité à la provenance
3. Un déséquilibre structurel, non technologique
4. Gouvernance probatoire
5. Note de l'autrice

L'histoire des marchés publics peut être lue, en partie, comme l'histoire de la confiance documentaire. Les gouvernements achètent rarement des logiciels après en avoir examiné le code source. Les universités n'inspectent pas de manière indépendante chaque contrôle de sécurité revendiqué par un système de gestion de l'apprentissage, et les hôpitaux ne reproduisent pas non plus systématiquement les tests d'accessibilité effectués par un fournisseur de logiciels médicaux. Les marchés publics reposent plutôt sur des représentations documentaires qui s'interposent entre l'acheteur et le produit lui-même. Les certifications, rapports techniques, constats d'audit, évaluations de conformité et Accessibility Conformance Reports existent parce que la vérification directe est coûteuse, spécialisée et souvent impraticable. Les institutions

achètent donc non seulement des produits, mais aussi les preuves présentées à l'appui de ces produits.

Cet arrangement a toujours exigé du discernement. Un VPAT n'a jamais eu pour vocation de constituer une preuve de l'existence de l'accessibilité. Il a été conçu comme une représentation structurée de l'évaluation d'un fournisseur par rapport à des critères d'accessibilité reconnus. Les responsables des marchés publics comprenaient cette distinction même lorsqu'ils s'appuyaient fortement sur le document lui-même. Le rapport avait du poids non pas parce qu'il possédait une autorité juridique indépendante, mais parce que sa préparation exigeait généralement qu'une personne consacre un temps considérable à l'évaluation du produit. L'effort investi dans la production du document devenait, aussi imparfaitement que ce soit, un indicateur indirect de l'effort investi dans la production des preuves sous-jacentes.

L'intelligence artificielle générative perturbe cette relation sans modifier l'apparence du document.

Une organisation peut désormais produire une documentation d'accessibilité techniquement fluide, cohérente sur le plan interne, mise en forme de manière professionnelle et convaincante, en très peu de temps. Les normes sont citées correctement. La terminologie technique est utilisée de manière appropriée. La structure ressemble à celle des milliers de rapports de conformité que les responsables des marchés publics ont examinés au cours des deux dernières décennies. Aucune de ces caractéristiques, cependant, ne révèle si le document reflète des tests d'accessibilité approfondis, un examen interne limité, ou aucune évaluation significative. La sophistication de la rédaction s'est de plus en plus détachée de la sophistication des preuves.

La sophistication de la rédaction s'est de plus en plus détachée de la sophistication des preuves.

Il ne s'agit pas ici d'un argument contre l'intelligence artificielle. La documentation a toujours été un acte de traduction. Les ingénieurs traduisent le comportement du logiciel en constats techniques. Les spécialistes de l'accessibilité traduisent ces constats en langage adapté aux marchés publics. Les responsables des marchés publics traduisent le langage technique en décisions d'achat. L'IA générative ne fait qu'accélérer l'une des étapes de ce processus de traduction. La difficulté survient lorsque la traduction est confon-

due avec la vérification. Un rapport bien rédigé peut décrire fidèlement une évaluation rigoureuse, mais il peut aussi décrire des hypothèses qui n'ont jamais été examinées de manière indépendante. Le document lui-même ne fournit aucun moyen fiable de distinguer entre ces deux possibilités.

Quatre rapports, un même espace probatoire

La conséquence est plus importante qu'il n'y paraît de prime abord. Les dossiers de marchés publics contiennent désormais des documents qui se ressemblent souvent considérablement malgré des conditions probatoires fondamentalement différentes. Un Accessibility Conformance Report peut résumer des tests indépendants menés par des professionnels de l'accessibilité expérimentés, à l'aide de méthodologies tant automatisées que manuelles. Un autre peut représenter une évaluation technique interne qui n'a jamais fait l'objet d'un examen externe. Un troisième peut documenter fidèlement des tests approfondis tout en s'appuyant sur l'IA générative pour améliorer l'organisation et la lisibilité. Un quatrième peut avoir été généré presque entièrement à partir des spécifications du produit et de documents marketing, sans que le logiciel sous-jacent n'ait jamais été évalué au regard des normes d'accessibilité. Une fois ramené à un rapport mis en forme de manière professionnelle, chacun occupe le même espace probatoire au sein du dossier d'achat, malgré des fondements très différents.

De la conformité à la provenance

La question traditionnelle des marchés publics est donc devenue moins utile qu'elle ne l'était autrefois. Pendant de nombreuses années, les évaluations d'accessibilité se sont concentrées sur la question de savoir si un produit était conforme aux normes techniques. De plus en plus, toutefois, l'interrogation la plus déterminante porte sur le fondement de cette conclusion. L'existence d'une déclaration de conformité n'est plus particulièrement instructive lorsque le coût de production d'une documentation convaincante a chuté de manière aussi spectaculaire. Les responsables des marchés publics ont plutôt besoin d'informations sur l'origine même de la déclaration : qui a effectué l'évaluation, quelles méthodologies ont été employées, si des tests manuels ont accompagné l'analyse automatisée, si des utilisateurs de technologies d'assistance y ont participé, si les constats peuvent être reproduits de manière indépendante, et si les preuves à l'appui demeurent disponibles pour un examen externe. Ces questions

concernent la preuve plutôt que l'accessibilité elle-même, mais elles déterminent de plus en plus si les déclarations d'accessibilité méritent la confiance institutionnelle.

Les récentes directives en matière de marchés publics ont commencé à refléter ce changement plus large. Plutôt que de traiter la soumission documentaire comme l'aboutissement de la diligence raisonnable, les directives du secteur public mettent de plus en plus l'accent sur la justification, la reproductibilité, la transparence méthodologique et la vérification indépendante. L'importance d'un Accessibility Conformance Report réside donc moins dans son existence que dans sa capacité à orienter les responsables des marchés publics vers des preuves susceptibles de résister à un examen approfondi. Le rapport devient précieux non pas parce qu'il affirme la conformité, mais parce qu'il explique pourquoi cette affirmation devrait être crue.

Un déséquilibre structurel, non technologique

Les implications s'étendent bien au-delà des marchés publics liés à l'accessibilité. L'intelligence artificielle a considérablement réduit le coût de production de documents institutionnels convaincants dans presque tous les domaines de la gouvernance. Les évaluations de sécurité, les analyses de risques, les déclarations de gouvernance, les plans de mise en œuvre, la documentation relative à la confidentialité et les récits liés aux marchés publics peuvent tous être rédigés avec une fluidité croissante et un effort décroissant. Pourtant, le travail pratique dont dépendent ces documents demeure réfractaire à une accélération similaire. Les tests indépendants exigent toujours des évaluateurs qualifiés. La validation dépend toujours d'une méthodologie reproductible. La preuve émane toujours de l'observation plutôt que de la composition. Le déséquilibre créé par ces évolutions est donc structurel plutôt que technologique. La production de représentations s'est accélérée bien plus rapidement que la production des faits que ces représentations décrivent.

Gouvernance probatoire

C'est dans ce contexte que la gouvernance probatoire devient de plus en plus importante. Le Sign Language Access Trust (SLAT) Framework a été développé à partir du principe selon lequel la documentation ne devrait pas être évaluée indépendamment des processus institutionnels qui la produisent. Plutôt que de traiter les affirmations des fournisseurs comme auto-authentifiantes, le cadre examine les structures de gouvernance, la méthodologie de validation, les pratiques de transparence, la qualité de la



divulgation et la provenance des preuves à l'appui. La question centrale n'est pas de savoir si une affirmation a été faite, mais si des preuves suffisantes existent pour qu'un acheteur raisonnable puisse s'y fier lorsqu'il prend des décisions importantes affectant l'accessibilité, les dépenses publiques et la responsabilité juridique.

> **LE TEST QUI COMPTE**
>
> La question centrale n'est pas de savoir si une affirmation a été faite, mais si des preuves suffisantes existent pour qu'un acheteur raisonnable puisse s'y fier.

Les marchés publics ont longtemps reposé sur des artefacts documentaires, car les institutions ne peuvent pas vérifier de manière indépendante chaque affirmation technique qui leur est présentée. Cette dépendance ne risque guère de disparaître. Ce qui a changé, c'est la relation entre la documentation et l'effort historiquement requis pour la produire. Alors que l'intelligence artificielle continue de réduire le coût de la rédaction technique convaincante, la pratique des marchés publics devra nécessairement accorder une importance accrue à la qualité, à la traçabilité et à l'indépendance des preuves sous-jacentes à ces documents. La crédibilité future des marchés publics liés à l'accessibilité dépendra moins de la sophistication des rapports de conformité que de la capacité des institutions à distinguer la représentation documentaire du fait démontrable.

Note de l'autrice

À PROPOS DE L'AUTEUR

Heather M. Grizzle-Odland

Heather M. Grizzle-Odland est la fondatrice et directrice générale de Novara Consulting Group. Ses travaux portent sur la gouvernance de l'IA en matière d'accessibilité, les risques liés aux marchés publics d'IA de langue des signes, les normes probatoires et la responsabilisation menée par les personnes Deaf. Elle est également conceptrice du Sign Language Access Trust (SLAT) Framework, un modèle d'évaluation structuré permettant d'évaluer la gouvernance, la vali-

dation, la transparence et la préparation aux marchés publics des systèmes d'IA de langue des signes.

TIPS

Know something about a sign language AI system that the public should know? Send it to tips@novaracg.com. Every tip is read by me and kept confidential. If you work in the UK, writing to us is not by itself a protected disclosure under the Public Interest Disclosure Act 1998, so before you share employer information, check your options with Protect (protect-advice.org.uk), the free whistleblowing advice line.

SUPPORT NCG

NCG does this work without vendor money, so our findings stay ours. If it has been useful to you, you can support NCG's independent work here. NCG is a for-profit company, not a charity. Contributions are not tax-deductible and buy no service or influence.

Comment citer

Grizzle, H. M. (2026, July 14). Qui vérifie la piste d'audit ? Les déclarations de conformité générées par l'IA et le problème des marchés publics. Novara Consulting Group. https://doi.org/10.5281/zenodo.23003841